



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Moulins, le 14 janvier 2020

Déclaration d'intérêt général des travaux d'aménagement, de restauration et d'entretien des cours d'eau sur le territoire du contrat territorial des affluents de l'Allier

La communauté d'agglomération Vichy Communauté sollicite auprès des préfetures (Allier et Puy de Dôme) une déclaration d'intérêt général pour les travaux d'aménagement, de restauration et d'entretien des cours d'eau envisagés dans le cadre du contrat territorial des affluents de l'Allier.

En application de la loi n° 2012-1460 du 27 décembre 2012 relative à la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la charte de l'environnement, le projet d'arrêté inter-préfectoral de déclaration d'intérêt général est soumis à consultation du public.

Le projet d'arrêté inter-préfectoral est consultable sur le site internet de la Préfecture de l'Allier <http://www.allier.pref.gouv.fr> et à la Préfecture – Mission Interministérielle de Coordination (MIC) – Politiques Interministérielles Économie et Environnement – 2, rue Michel de l'Hospital – 03000 MOULINS.

Le dossier de demande de déclaration d'intérêt général pour les travaux d'aménagement, de restauration et d'entretien des cours d'eau envisagés dans le cadre du contrat territorial des affluents de l'Allier est consultable sur le site internet de la Préfecture de l'Allier <http://www.allier.pref.gouv.fr>.

Toute personne intéressée peut faire part de ses observations directement sur la boîte fonctionnelle dédiée à cet usage (pref-avis-public@allier.gouv.fr) ou par courrier adressé à la Direction Départementale des Territoires – Service Environnement – 51 bd Saint-Exupéry – CS 30110 – 03400 YZEURE.

CONTACT PRESSE

Préfecture de l'Allier - Communication interministérielle
2, rue Michel de l'Hospital- 03016 Moulins Cedex
Tél. 04 70 48 33 10 ou 04 70 48 30 36 - courriel : pref-communication@allier.gouv.fr
www.allier.gouv.fr - @prefet03